

NOM :

VILLE :

Tel. :

MONTANT DU DEPOT : €

BOURSE AUX SKIS

Ski Club Bonhomme

15 / 16 / 17 Novembre 2019 à Le Bonhomme Salle des fêtes

CONDITIONS GENERALES :

- ▶ Le matériel déposé à la bourse reste la propriété du déposant qui est le seul responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- ▶ L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel déposé.
- ▶ Aucun dépôt d'article de valeur supérieure à 600 euros ne sera accepté.
- ▶ Le **ticket de dépôt** est à présenter impérativement lors du retrait du matériel ou de l'encaissement.
- ▶ Participation aux frais d'organisation, non remboursable :

A REGLER lors du dépôt

1 € par article d'une valeur **de 0 € à 10 €**

2 € par article d'une valeur **de 11 € à 50 €**

3 € par article d'une valeur **de 51 € à 100 €**

5 € par article d'une valeur **de 101€ à 300 €**

10 € par article d'une valeur **de 301 € à 500 €**

15 € par article d'une valeur **de plus de 500 €**

- ▶ Commission sur les ventes : 10 %

→ L'encaissement des objets vendus s'effectue durant les heures d'ouverture de la bourse sur **présentation obligatoire du ticket de dépôt** jusqu'à dimanche 19h00.

→ La reprise par le déposant du matériel non vendu est obligatoire et doit se faire avant la clôture de la bourse, soit avant le dimanche soir 19h00. Dans le cas échéant, le matériel sera attribué gracieusement à une Association.

→ **Le dépôt de matériel entraîne acceptation des conditions.**

